

DECLARATION DE POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1. Engagement de la Direction

- La direction s'engage à promouvoir un environnement de travail sûr et sain, en visant l'objectif de "zéro accident de travail".

2. Analyse des Risques et Prévention

- **Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)** – codifié **GHD29** : Le document doit être revu au minimum chaque année en incorporant les nouvelles données et chapitres des institutions concernées. Il concerne nos différents sites. Les actions correctives et préventives sont enregistrées et traitées.
- **Des inspections périodiques (GDQ19)** de nos équipements sont réalisées soit en interne lors d'audits de zone (QHSE) soit par des contrôles externes réglementaires.

3. Gestion des Accidents du Travail

- **Suivi des Accidents** : GAMMA analyse et planifie des actions suite aux accidents du travail, via le document **GDD12**. Il donne lieu à une étude 3QOCP, 5 WHY et déclenche des actions de préventions et d'amélioration. Le service QHSE traite ces dossiers.

4. Équipements de Protection Individuelle (EPI)

- **Distribution et Formation** : GAMMA distribue et rend disponible des EPI pour ses activités en usine mais aussi sur chantiers. Elle forme ses employés à leur utilisation et vérifie leur bon usage. Les instructions de poste (**GIF03**) indique les opérations à réaliser et informent via pictogrammes des EPI à utiliser.

5. Formation et Sensibilisation

- **Programme de Formation** : Les employés sont initiés aux risques de sécurité à leur entrée en nos locaux. Livret sécurité codifié **GHA00**.
- Par la suite, des formations internes sont dispensés via des ¼ d'heure sécurité animés par notre responsable QHSE **GHQ00**, ou via des formations de recyclage CACES, habilitations électriques, SST, manipulation des extincteurs, exercices d'évacuation, utilisation des produits chimiques ...

6. Gestion des Produits Chimiques

- **Procédures de Sécurité** : Les produits chimiques sont inventoriés régulièrement, leurs fiches de sécurité analysées (EPI, risques) et enregistrées dans notre système informatique. À tout moment et en tout lieu de la société, Gamma est capable de consulter les éléments de ces produits.
- Les produits sont stockés sur bacs de rétention ou dans des armoires coupe-feu

7. Rôles et Responsabilités

- Les chefs d'établissement doivent s'assurer que l'ensemble des dispositifs de sécurité sont correctement établis, documentés et entretenus.
- Les responsables de service ont pour devoir de veiller à ce que les EPI soient correctement portés.
- Des analyses des risques via le document unique mais aussi via des inspections périodiques sont réalisés par le service QHSE accompagné par des membres du personnel maintenance & production.

8. Consignation des Machines et Interventions Extérieures

- La procédure **GPM03** est suivie pour la consignation des machines.
- Les interventions extérieures sont coordonnées par le service Maintenance : un plan de prévention des risques **GHD22** est établi avec chaque prestataire lors de leur intervention dans nos locaux (risques, coactivité, plan usine, qualifications, moyens ...).

9. Plan de Prévention

- Des PPSPS « Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé » sont fréquemment établis lors de l'intervention de nos équipes sur chantier.
- Des permis Feu (**GHD35**) sont établis dans le but de prévention des dangers d'incendie.
- Un plan de prévention des risques **GHD22** usine est établi avec chaque prestataire avant et lors de leur intervention dans nos locaux.

10. Audit et Amélioration Continue

- Des audits de poste, mais aussi des audits de zones sont réalisés pour identifier et mesurer les risques pour la sécurité du personnel. Ils sont planifiés annuellement via le document **GDQ20**.
- Les actions correctives, préventives ou d'amélioration sont enregistrées et suivies dans le plan d'action usine codifié **GHD37**.

La politique est revue régulièrement pour s'assurer qu'elle reste pertinente et efficace. Elle est communiquée à tous les employés et parties prenantes pour garantir une compréhension et une mise en œuvre cohérente.

La direction GAMMA industries
03/2024